

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 9 octobre 2015

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

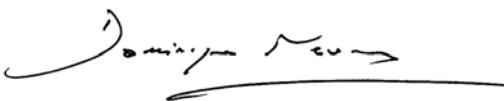
Re: Dossier RDÉ Dossier R-3927-2015
Modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP) par HQT et HQD.
Planification de l'audience - Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie les renseignements suivants de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et de *Stratégies Énergétiques* :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Monsieur Jacques Fontaine, analyste, présentera les éléments de preuve qui sont contenus au mémoire (v.r. C-SÉ-AQLPA-0011) et à la réponse à la demande de renseignements (v.r. C-SÉ-AQLPA-0014). Durée prévue : environ 15-20 minutes.
- **Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec** : Environ 30 minutes. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Environ 10-15 minutes par intervenant ayant présenté une preuve. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA** : Environ 60 minutes. Veuillez noter qu'une partie importante de cette argumentation, notamment juridique (et incluant l'interprétation de l'article 24 de la *Loi sur Hydro-Québec* et la question de la date de prise d'effet des nouvelles normes comptables), est également énoncée au mémoire (v.r. C-SÉ-AQLPA-0011) et à la réponse à la demande de renseignements (v.r. C-SÉ-AQLPA-0014).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.